

Conseil municipal du 5 mars 2024

Communications du Conseil administratif

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

1 Population et chômage

Les dernières données trimestrielles disponibles de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population, sont encore celles du mois de septembre 2023. Pour mémoire, elles font état d'une population de 37'384 habitantes et habitants.

Quant au chômage¹, la Commune comptait 882 chômeur-euse-s à fin janvier 2024 contre 884 à fin décembre 2023, soit une diminution de 2 personnes.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non-chômeurs, qui s'élevait à la même période à 415 contre 402 à fin décembre 2023, soit une augmentation de 13 personnes.

Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à 1'297 à fin janvier 2024 contre 1'286 à fin décembre 2023, soit une augmentation de 11 personnes.

2 Déplacement des bureaux de poste à ARCCenter

Conformément à l'art. 34 de l'Ordonnance sur la Poste, la Ville de Vernier a été consultée sur le transfert de la filiale de la rue du Village à ARCCenter.

Sur le vu des arguments développés par les représentants de la Poste, le Conseil administratif a renoncé à porter l'affaire devant la Commission fédérale de la Poste.

En effet, sur la base d'éléments concrets, la Poste a pu montrer une diminution des transactions qui pouvait mettre en péril l'équilibre économique de la filiale. Ce risque est d'autant plus important que le bâtiment va devoir subir des travaux importants, non compatibles avec une exploitation des murs. Selon l'expérience acquise, les filiales qui sont établies dans les centres commerciaux se portent mieux. Dans le cas particulier, il s'agit aussi de relever que la filiale sera plus proche de la zone industrielle. Celle-ci comprend des usagers réguliers de la Poste qui aujourd'hui, par commodité, vont parfois dans d'autres filiales.

Dans ces circonstances, le Conseil administratif a considéré préférable d'avoir un lieu déplacé à quelques centaines de mètres plutôt que de risquer la disparition de la filiale. Il a en outre remarqué que les usagers bénéficieront d'horaires élargis, ce qui est appréciable.

Dans sa détermination, le Conseil administratif a toutefois insisté sur l'importance de trouver au bâtiment de la rue du Village une affectation qui contribue à l'animation de la rue du Village. Des contacts auront lieu prochainement à cet égard.

3 Assemblée générale extraordinaire de l'Association des communes genevoises (ACG)

Lors de sa séance extraordinaire du 28 février dernier, l'ACG a approuvé une subvention complémentaire à hauteur de CHF 5.4 millions en faveur de Concorde Espace culture, montant à allouer sur le Fonds intercommunal. Comme vous l'aurez vu, cette décision a été communiquée à l'ensemble des conseils municipaux, ouvrant ainsi le délai de la procédure d'opposition.

4 Moustique tigre

Le moustique tigre est déjà implémenté de manière significative dans certaines communes. Ce n'est pas encore le cas pour Vernier. Il est toutefois important que la population prenne la mesure des bons gestes permettant d'éviter ou de contenir le développement de cette espèce. Une information est disponible à cet égard sur le site cantonal www.ge.ch/moustique-tigre. Notre Service de la communication relaiera cette information. Pour sa part, les services communaux s'emploient également à lutter contre la prolifération du moustique tigre dans le respect des prescriptions cantonale.

¹ Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

Madame la Présidente, je ne saurais conclure ces communications sans un double clin d'œil sportif :

D'une part, un save the date, même si cette date est sans doute déjà inscrite dans l'agenda de tous les Verniolans : le 28 avril 2024, Vernier aura la fierté d'accueillir le Tour de Romandie (Tdr) cycliste, comme ville de départ et d'arrivée de la dernière étape. Le Tdr, c'est un des événements sportifs les plus couverts sur le plan médiatique ! Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Enfin, le 27 avril 2024 aura lieu la traditionnelle course des élus : avis aux amateurs. Vernier y a été présente ces dernières années ; ce trend se poursuivra-t-il ?

Voilà, Madame la Présidente, j'en ai terminé avec ces communications du Conseil administratif.